



Le Directeur des Ressources Humaines Groupe

Monsieur Patrice SEURIN
CFE-CGC/UNSA
10/12 rue Saint-Amand
75015 PARIS

Paris, le 29 novembre 2012

Monsieur,

Comme suite à votre courrier du 9 novembre, je souhaite vous apporter les précisions suivantes :

Dans un souci d'harmonisation qui prévaut dans l'Accord pour Tous, l'entreprise a fait le choix d'appliquer à l'ensemble des salariés de FTSA, quel que soit leur statut, **la règle la plus favorable** concernant la prise de leur congés annuels.

Ainsi, qu'ils soient ACO ou fonctionnaires, les salariés doivent prendre leurs congés annuels **durant l'année civile en cours, et au plus tard, jusqu'au 31 mai de l'année suivante** (alors que le Code du Travail prévoit une prise de congés, pour les contractuels, comprise entre le 1^{er} mai et le 31 mai de l'année suivante).

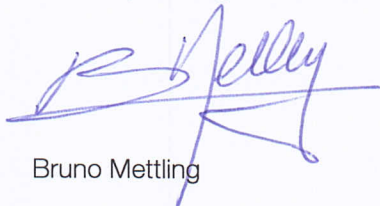
Le **reliquat de congés à reporter est limité à 2 fois la durée hebdomadaire de travail**. Initialement prévu jusqu'à fin avril, ce report a été étendu jusqu'au 31 mai, afin de permettre à tous les salariés de prendre leurs CA pendant une durée de 17 mois maximum.

Le nombre de congés annuels dépassant le seuil applicable est **automatiquement remis à zéro au 31 décembre** : tout reliquat de congés excédentaire sera donc « écrêté », c'est-à-dire supprimé, en fin d'année.

Cette règle « d'écrêtage » est valable, y compris lorsque les congés scolaires sont « à cheval » sur deux années civiles, ce qui arrive régulièrement. En effet, reporter -même exceptionnellement- des jours de congés pour les salariés risquerait de leur faire dépasser leur durée annuelle du travail, ce qui est illégal.

Une **exception concerne les reliquats « pour raison de service »**, qui existaient déjà dans le statut fonctionnaire, et restent aujourd'hui validés, au cas par cas, par la DRH de l'entité concernée. L'entreprise est par ailleurs attentive à ce que ces cas restent exceptionnels, et réaffirme le lien entre congés payés et droit au repos effectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bruno Mettling

